

Le 13 février 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 février 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Micheline Lepage, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Frédéric Lagacé, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Réjean Rioux, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

# 13 332

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 333

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

# 13 334

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2017**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de janvier 2017 au montant total de 336 441,08 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 335

**4. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

*[Note du greffier : M. Frédéric Lagacé, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 6 février 2017. Aussi, M. Lagacé n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce sujet, ayant quitté ladite réunion après avoir divulgué la nature générale de son intérêt. M. Lagacé a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]*

**ATTENDU QUE** selon la résolution no 13 208 (13 juin 2016), le Conseil de ville accordait un délai finissant le 7 novembre 2016 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2015 et antérieures (100 \$ et plus);

**ATTENDU QUE** selon la résolution no 13 290 (14 novembre 2016), le Conseil de Ville prolongeait ce délai jusqu'au 3 février 2017 et précisait qu'au-delà de cette échéance le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés ;

**ATTENDU QUE**, malgré les délais accordés et les correspondances acheminées à cet effet, des contribuables du territoire de la ville, en date du 13 février 2017, n'ont toujours pas payé les taxes foncières liées à leur(s) immeuble(s) pour la période en question ; en effet, selon l'état dressé par le trésorier de la Ville de Trois-Pistoles, M. Daniel Thériault, les taxes foncières impayées desdits contribuables s'élèvent ainsi :

<b>Immeuble concerné (municipalité de Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata)</b>	<b>Taxes foncières dues à la Ville de Trois-Pistoles, (en date du 8 juin 2017)</b>
Matricule : 0332-56-4847.00 000 Lot : 5 226 571, cadastre du Québec	8 405,00 \$ en intérêts 23 957,28 \$ en capital (année 2015) 24 369,50 \$ en capital (année 2016) 12 131,74 \$ en capital (2 versements 2017)
Matricule : 0332-92-2195.00 000 Lot : 5 226 807, cadastre du Québec	190,18 \$ en intérêts 901,50 \$ en capital (année 2015) 1 344,50 \$ en capital (année 2016) 651,74 \$ en capital (2 versements 2017)

**ATTENDU QUE** le 12 octobre 2010 la Ville de Trois-Pistoles a délégué à la MRC des Basques la compétence d'effectuer les ventes pour défaut de paiement de taxes (référence résolution no 11 897), ladite délégation ayant été confirmée par l'entente approuvée le 9 mars 2015 par la résolution no 12 979;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique, lesdits immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

**Que :** le Conseil mandate le greffier, M. Benoit Rheault, et le trésorier, M. Daniel Thériault, pour transmettre à la MRC des Basques et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, la présente résolution et une liste officielle complétant cette dernière indiquant le nom des propriétaires desdits immeubles (soit le nom des contribuables endettés envers la municipalité), l'adresse desdits immeubles, les informations concernant le contrat d'acquisition de chaque immeuble et toute autre information exigée par la Loi, notamment les montants des taxes municipales et scolaires qui seront dus en date du 8 juin 2017 10h, moment où la vente annuelle pour non-paiement de taxes aura lieu dans les locaux de la MRC des Basques, 400-2 rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 336

## **5. VENTE D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DU CAVEAU-THÉÂTRE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a offert à plusieurs intervenants la possibilité de faire une offre pour acquérir des équipements techniques du Caveau-Théâtre ;

**ATTENDU** la réception d'une offre jugée acceptable ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que:** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise et entérine la vente à Lorel Désign (Mathieu Barrette) des équipements en question pour la somme de 1 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

# 13 337

## **6. PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL DE L'UMQ**

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue

d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement par ce Conseil,**

**Que :** la Ville de Trois-Pistoles fasse partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

**Que :** les neuf OBNL suivants soient reconnus aux fins de cet appel d'offres :

OBNL-002300	Maison de la Famille des Basques	340, rue Jean Rioux
OSBL-0103018	Centre d'alphabétisation des Basques inc.	15, rue Notre-Dame Est
OBNL-000803	Corp. du Centre de conditionnement physique des Basques	111, rue de l'Aréna
OBNL-000804	Corp. de la Maison des jeunes de Trois-Pistoles	15, rue Notre-Dame Est
OSBL-0101639	Association hockey mineur des Basques inc.	C.P. 7065
OBNL-000805	Corp. de la Piscine régionale des Basques	111, rue de l'Aréna
OSBL-0101401	Groupe Yolémâ	43, rue Père-Nouvel
OSBL-0102485	Télévision communautaire des Basques et du Haut-Pays	15, rue Notre-Dame Est
OSBL-0103231	Cuisine Collective "Croc-Ensemble" des Basques	15, rue Notre-Dame Est

**ADOPTÉE**

# 13 338

## **7. AFFECTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017**

*[Note du greffier : M. Maurice Vaney, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 13 février 2017 et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration de l'un des organismes visés par la résolution. Aussi, M. Vaney n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce sujet, ayant quitté ladite réunion après avoir divulgué la nature générale de son intérêt. M. Vaney a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]*

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a conclu, pour l'année 2017, une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (référence : résolution no 13 259);

**ATTENDU** les recommandations du comité d'analyse quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le premier versement représentant 50% de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les projets suivants dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017;

**Que :** le Conseil autorise et entérine Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à conclure avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

**Que :** le Conseil mandate Mme Bellavance pour autoriser le second versement du montant prévu lorsque les conditions de la convention d'aide financière auront été respectées par l'organisme;

Organisme	Projet	Premier versement (50%)	TOTAL (100%)
Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.	- Soutenir la mise en place d'un nouveau volet du camp de jour artistique pour les 8-10 ans et mise en valeur des œuvres	1 400\$	2 800\$
	- Produire un recueil des histoires et anecdotes du fils du Notaire Rousseau M. Gaston Rousseau pour le 45 <sup>e</sup> anniversaire de la Maison du Notaire	2 500\$	5 000\$
	- Présenter deux ateliers familiaux pour les jeunes (4-6 ans) et leurs parents visant à les familiariser avec différents médiums	500\$	1 000\$
Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles	- Promotion des deux circuits audio-guidés dans le centre-ville de Trois-Pistoles (patrimoniales et légendes)	1 000\$	2 000\$
	- Animation des gazébos dans les 2 parcs de Trois-Pistoles dont un spectacle pour jeunes enfants	1 250\$	2 500\$
Groupe Yôléma	- Développer des ateliers artistiques dans le but de faire connaître la culture africaine aux enfants d'âge préscolaire et primaire	2 000\$	4 000\$
Maison de la Famille des Basques	- Offrir des ateliers culturels éducatifs à une nouvelle clientèle (groupe scolaire de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année)	1 000\$	2 000\$
Ville de Trois-Pistoles (Comité culturel)	- Mettre en valeur une des caractéristiques de l'église via la mise en place d'une animation son et lumière présentée dans le cadre de la Fête des lumières	500 \$	1 000 \$
	- Action en médiation culturelle promouvant le patrimoine culturel local	1 000 \$	2 000 \$
Ensemble vocal Synergie	- Faire une représentation du spectacle du chœur des enfants à l'hôpital de T.-Pistoles	250 \$	500 \$
	- Offrir un spectacle de l'Ensemble vocal Synergie à tous les élèves du 2 <sup>e</sup> cycle du primaire (École Litalien) gratuitement	250 \$	500 \$
	- Prestation à Trois-Pistoles dans le cadre de la Petite Tournée de l'Ensemble vocal Synergie	150 \$	300 \$
Marie-France Pelletier	- Promotion des pratiques artistiques de la clientèle de l'Éveil des Basques, association de personnes handicapées	250 \$	500\$
	- Ateliers d'art thérapie auprès des jeunes adolescents et des personnes âgées	850 \$	1700 \$
Soraïda Caron	- La nuit de la danse contemporaine	1 250 \$	2 500 \$
École de musique Alain-Caron	- Musico-thérapie auprès de la clientèle âgée en milieu d'hébergement en mettant en valeur la musique patrimoniale d'antan	1 050 \$	2 100 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.	- Offrir les services d'un écrivain public dans les lieux publics et présentation de la création collective	2500 \$	5000 \$
	- Produire deux rencontres du Livre vivant avec 2 personnalités publiques du milieu ayant vécu un fait marquant ou ayant œuvré au développement local.	750 \$	1500 \$
<b>Total</b>		<b>18 450\$</b>	<b>36 900\$</b>

**ADOPTÉE**

# 13 339

## **8. AUTORISATION POUR STAGIAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX LOISIRS**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles tout document ou entente en lien avec la venue de deux stagiaires à la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours et au Service des loisirs, lors de la semaine du 6 au 10 mars 2017, conditionnellement à la preuve de couverture des stagiaires par les assurances de la Nipissing University.

**ADOPTÉE**

# 13 340

## **9. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**Il est proposé par Maurice Vaney,  
Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte une version mise à jour des « Règlements généraux » de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles ; ce document remplace la version précédente adoptée le 10 août 2015 par la résolution no 13 061.

**ADOPTÉE**

# 13 341

### **10. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**

**Il est proposé par Maurice Vaney,  
Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte la Politique d'utilisation des médias sociaux de la Ville de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 342

### **11. AMÉNAGEMENT D'UN FOSSÉ/COURS D'EAU AU SUD DE LA RUE VÉZINA**

**ATTENDU QUE** le fossé qui longe le sud de la rue Vézina devrait administrativement être considéré comme un cours d'eau en raison de travaux de voirie réalisés dans le passé en amont;

**ATTENDU QUE** le tracé et la pente de ce fossé/cours d'eau doivent être corrigés dans le secteur au sud de la rue Vézina (aménagement) et ce, en raison d'un projet de chemin d'accès et à cause de la présence de sédiments (épaisseur jusqu'à près de 45 cm) dans le lit;

**ATTENDU** la compétence exclusive des MRC en matière d'aménagement de cours d'eau;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de déplacer le tracé dudit fossé/cours d'eau (aménagement) et de le reprofiler conformément aux plans et devis d'ingénieur qui seront réalisés pour le secteur au sud de la rue Vézina, soit sur une partie des lots 5 226 232, 5 226 970 et 5 227 401 du cadastre du Québec;

**Que** : le Conseil s'engage à défrayer les coûts liés à ces travaux (notamment : demande de certificat d'autorisation, frais d'ingénieur, frais de réalisation);

**Que** : le Conseil mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer tout document nécessaire à ces fins (notamment : entente avec la MRC).

**Que** : la présente résolution remplace et annule la résolution no 13 310.

**ADOPTÉE**

# 13 343

### **12. CORRECTIFS ET PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE LECLERC À NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

**ATTENDU** l'entente intermunicipale avec la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant une fourniture de services (réf. entente du 23 octobre 2003 et addenda du 16 novembre 2006);

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports compte prendre en charge des travaux correctifs et de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur de la rue Leclerc à Notre-Dame-des-Neiges, et ce, en raison de travaux à la route 132 et à l'autoroute 20;

**ATTENDU** la résolution 01.2017.19 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges qui précise les travaux à réaliser;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mentionne être en accord avec ledit projet de correctifs et de prolongement du réseau d'aqueduc;

**Que** : Le Conseil précise que ledit ministère doit collaborer avec la Ville et ses professionnels attitrés afin de s'assurer que le projet corresponde aux normes établies pour l'ensemble du réseau des deux municipalités.

**ADOPTÉE**

# 13 344

**13. RAPPORT D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**ATTENDU** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le rapport d'activité en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques, ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles, soit l'année 5 dudit schéma qui s'est terminée le 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

# 13 345

**14. TOUR D'ALIGNEMENT DU QUAI DE TROIS-PISTOLES - AIDE À LA NAVIGATION**

**ATTENDU** la proposition faite par Pêches et Océans Canada;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme son intérêt à ce que la tour d'alignement (aide à la navigation) située au quai éperon (petit quai adjacent à la marina) appartenant à la Ville de Trois-Pistoles soit cédée à la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins;

**Que :** Le Conseil s'engage à convenir de droits de passage et d'entretien nécessaires pour accéder à cette tour sur sa propriété.

**ADOPTÉE**

**15. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 756 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier Nord, siège numéro 1, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement modifiant le «Règlement no 756 concernant la circulation et le stationnement» (incluant les règlements nos 759, 779, 795 et 801 qui l'ont modifié) et ce, dans le but notamment d'autoriser la circulation des VTT (quads) sur la section nord de la rue Chanoine-Côté.

**16. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 744 CONCERNANT LA LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Maurice Vaney conseiller, quartier Ouest, siège numéro 1, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement abrogeant et remplaçant le «Règlement no 744 concernant la location de la machinerie et des équipements municipaux» (incluant le règlement no 804 qui l'a modifié).

# 13 346

**17. APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**ATTENDU** la Politique de prévention en santé dévoilée en octobre 2016 par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions favorisant les saines habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel avantage l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé, et, à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

- 1- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et ce, par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- 2- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécois.

**ADOPTÉE**

# 13 347

### **18. APPUI À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**ATTENDU QUE** la problématique de la persévérance scolaire est intimement liée à des enjeux tels que l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**ATTENDU QUE** la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire qui seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles déclare la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

**Que :** le Conseil appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés.

**ADOPTÉE**

# 13 348

### **19. DONS, MEMBERSHIPS ET AUTORISATIONS (DIVERS)**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- devienne membre d'Action chômage Kamouraska en 2017 pour la somme de 50 \$ ;
- commandite la tenue d'un vin d'honneur le 3 juin 2017 (125 \$) dans le cadre d'une cérémonie régionale organisée par les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Notre-Dame-des-Neiges, no 1301;
- adhère, pour l'année 2017, à la Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques pour un montant de 50 \$;
- commandite quatre bons d'achat de 25 \$ (totalisant 100 \$) à la Librairie Euskara qui seront remis le 1<sup>er</sup> juin 2017 à des élèves de l'école secondaire de Trois-Pistoles dans le cadre du Gala de l'effort scolaire ;
- autorise l'École Litalien à tenir des promenades en carriole (tirée par des chevaux) sur certaines rues le 24 février 2017, selon un tracé et un horaire que les organisateurs devront soumettre préalablement à la Sûreté du Québec.
- autorise le passage de l'activité « Relais à Vélo Aldo Deschenes » qui se tiendra le 3 juin 2017, selon un tracé et un horaire que les organisateurs devront soumettre préalablement à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

### **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

# 13 349

### **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que** : La séance soit levée. Il est 19 h 55.  
**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux**  
**Maire**

**Benoit Rheault**  
**Greffier**